

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 JUILLET 2020**

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en Salle verte à Valmorel de Les Avanchers-Valmorel le 06 juillet 2020 à vingt heures, sous la présidence de Jean-Michel VORGER, Maire.

Étaient présents : Joris BORTOLUZZI ; Suzanne BOUVIER ; Daniel FOURNIER ; Jean-Christophe GROGNIET ; Géraldine KHAIRY ; Maryan KRAWCZAK ; Samuel LEDANOIS ; Jean-Christophe MARTIN ; Roxane MENGOLI ; Francis MERMIN ; Erika PIANI ; Annie RELIER ; Noël RELIER ; Viviane REY ; Jean-Michel VORGER

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Pouvoirs : Suzanne BOUVIER à Noël RELIER

Le Conseil a choisi pour secrétaire Roxane MENGOLI

Le compte rendu du 09 juin 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

*Conformément à l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 – article 10
cette séance se tient en salle verte à Valmorel et en nombre limité de public*

FINANCES

1 – TARIFS CANTINE 2020/2021

Afin de faciliter la gestion et la réservation des repas de cantine et garderie périscolaire, la collectivité envisage de mettre en place, à compter de la rentrée de septembre 2020, un logiciel permettant l'inscription et le paiement en ligne de ces 2 services périscolaire. Chaque famille recevra avant la rentrée les informations concernant le nouveau mode de gestion et l'utilisation du portail parents.

Le mode de fonctionnement étant changé, il convient de décider d'un tarif repas périscolaire unique (l'abonnement n'existe plus), ainsi que d'un tarif majoré pour les réservations tardives.

Monsieur le Maire informe tout de même que le service cantine périscolaire est déficitaire, mais apporte cependant une grande qualité de repas aux enfants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs de cantine périscolaire à compter du 1^{er} août 2020 à :

Réservation avant le 2 ^{ème} vendredi 12h00 précédant la semaine de service périscolaire :	4.00 €
Réservation avant le vendredi 12h00 précédant la semaine de service périscolaire :	4.80 €
Tarif Enseignants :	8,30 €

2 – TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE 2020/2021

Le conseil municipal décide également de fixer le tarif horaire de la garderie au même tarif que le coût horaire 2019-2020 à l'abonnement.

Période : Du 1^{er} septembre 2020 au 06 juillet 2021, en dehors des périodes de vacances scolaires et des jours fériés ou de grève.

Horaires : Les lundi – mardi – jeudi - vendredi : de 7h30 à 8h35 et de 16h15 à 18h30

Réservation avant le vendredi 12h00 pour la semaine suivante

Tarif à la ½ heure : 0,90 €

Inscription de dernière minute - Tarif à la ½ heure : 1,20 €

3 – REMBOURSEMENTS CANTINE ET GARDERIE

Madame Géraldine KHAIRY, Présidente de la commission scolaire, informe le conseil municipal que les abonnements cantine et garderie du 2^{ème} trimestre feront l'objet d'un remboursement calculé au prorata des jours de services non effectués suite la fermeture de l'école durant la crise sanitaire COVID19.



BUDGET VALMOBUS

4 - COMPTE DE GESTION VALMOBUS 2019

Le compte de gestion est en tout point conforme au compte administratif correspondant au budget de la commune. Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion de la régie de transport Valmobus dressé pour l'exercice 2019 par Madame ZANETTO, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5 - COMPTE ADMINISTRATIF VALMOBUS 2019

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	37 771,00 €	706 249,30 €	744 020,30 €
DEPENSES	329,04 €	708 699,70 €	709 028,74 €
RESULTAT ANNEE	37 441,96 €	- 2 450,40 €	34 991,56 €
RESULTAT ANTERIEUR	4 229,98 €	92 173,44 €	
AFFECTATION INVESTISSEMENT		28 607,00 €	
RESULTATS CUMULES	41 671,94 €	61 116,04 €	102 787,98 €

Présenté par Annie RELIER, adopté à l'unanimité

6 - Approbation et affectation résultats 2020

VU les résultats de l'exercice 2019, soit :

SECTION D'INVESTISSEMENT : 41 671,94 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 61 116,04 €

Le conseil affecte le résultat au Budget primitif 2020 comme suit :

- SECTION D'INVESTISSEMENT R 001: 41 671,94 €

- SECTION DE FONCTIONNEMENT R 002: 61 116,04 €

7 - BUDGET PRIMITIF REGIE DE TRANSPORT VALMOBUS 2020

Le conseil adopte à l'unanimité le Budget Primitif de la Régie de Transport Valmobus 2020 tel que présenté :

	Dépenses	Recettes
Section Fonctionnement	663 000,00 €	663 000,00 €
Section Investissement	51 000,00 €	51 000,00 €

8 - TARIFS MISE EN DEPOT DE TERRES DE TERRASSEMENTS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de divers travaux de terrassements, la commune peut être amenée à mettre à disposition des entreprises un emplacement pour le dépôt de terre et de matière inerte sur la commune et qu'il convient de fixer un tarif au m³ pour le traitement de ces déblais mis en dépôt.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer à 5.00 € /m³ de terre ou matière inerte

La facturation se fera sur relevé du cubage et émission d'un titre de recettes.

9 - PRISES EN CHARGE DIVERSES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des présents, des prix, des bons d'achat ou autres récompenses, sont alloués dans différentes circonstances, tout au long de l'année :

- pour les personnes âgées de plus de 70 ans, dans le cadre des colis de Noël offerts
- pour les sportifs et étudiants, dans le cadre de l'organisation des trophées sportifs et récompenses

- pour les membres du conseil municipal et du personnel, à l'occasion d'évènements familiaux (naissance, mariage, décès), de départ en retraite d'agent ou de distinction honorifique,

Ces attributions particulières, dont la valeur doit être proportionnée pour éviter qu'elle n'apparaisse comme abusive, doivent faire l'objet d'une délibération.

La commune prend en charge également :

- le repas offert aux personnes âgées de plus de 65 ans 1 fois par an lors de la manifestation dite « Repas des aînés »
- les frais de réceptions pour les cérémonies diverses : vœux du Maire – 8 mai - 11 novembre – 19 mars – pots de départ des agents
- le transport hebdomadaire gratuit via Aigueblanche et Moutiers pour les personnes âgées ne disposant pas de moyen de locomotion ainsi que les personnes à mobilité réduite
- le transport extra-scolaire des élèves de l'école primaire pour les activités sportives – piscine – ski – gymnase – médiathèque et pour les activités culturelles – billets d'entrée musée, cinéma, patinoire, théâtre et promenade scolaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de prendre en charge toutes les attributions citées dans l'exposé de Monsieur le Maire aux articles de compte suivants :

6232 Fêtes et cérémonies

6231 - 6238 Frais divers publicité

6257 Réceptions

6247 - 6248 Frais de transports

6713 Secours et dots

6714 Bourses et prix

9 – INDEMNITE DE FONCTION DU PRESIDENT DE LA SPL VALMOREL GESTION

Madame Erika PIANI quitte l'assemblée

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors du conseil d'administration de la SPL Valmorel Gestion en date du 18 juin 2020, Madame Erika PIANI a été nommée Présidente Directrice Générale.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à autoriser Madame Erika PIANI à percevoir une rémunération au titre de ses fonctions de Présidente Directrice Générale de la SPL Valmorel Gestion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

VOTE une indemnité mensuelle de 500 € brut maximum à Madame Erika PIANI.

Retour de Madame Erika PIANI

10 – SUBVENTIONS

Monsieur le Maire fait part de la demande de diverses associations pour l'attribution de subventions :

Club de Ski de Valmorel pour l'aider à financer l'acquisition d'un mini bus arrivant en fin de leasing

Club des Sports de Valmorel pour Trail EDF qui aura lieu les 10 et 11 octobre 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide l'attribution des subventions suivantes :

- Club de Ski de Valmorel : 3 600.00 €
- Club des Sports de Valmorel 1 000.00 €

URBANISME - FONCIER

11 – RENOUVELLEMENT CONVENTION CAPTAGE SOURCE ET CONDUITE D'EAU EN FORET COMMUNALE

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune est amenée à signer des conventions d'occupation de terrain pour le captage de source et le passage de conduites d'eau dans la forêt communale pour l'alimentation de chalets d'alpage. Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de renouvellement de la convention établie avec l'ONF et Messieurs BOUVIER-GARZON Gilbert et RUBIN Christophe pour l'alimentation d'un chalet Hameau de L'Emprée sur la parcelle E 438, parcelle forestière Q. Cette convention prend effet au 1^{er} janvier 2020 et est conclue pour une durée de 12 ans. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.



AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

12 – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.), chargée de proposer à l'Administration Fiscale la valeur cadastrale des biens soumis aux taxes directes locales doit être instituée dans chaque commune.

Cette Commission est composée du Maire ou de l'Adjoint délégué, de 6 Commissaires titulaires et de 6 Commissaires suppléants. Les Commissaires sont désignés par Monsieur le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables de la Commune, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal dans les 2 mois de son renouvellement.

Les Commissaires doivent être âgés de 18 ans au moins, être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la Commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission.

La désignation des Commissaires et de leurs suppléants doit être effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe d'habitation, à la taxe foncière et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

La durée du mandat des Commissaires est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal établit la liste des contribuables à transmettre à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux pour la désignation des Commissaires titulaires et suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs, comme suit :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
1. VORGER Claude – La Grange	1. SANTON Serge – Chef-lieu
2. VORGER Gilbert – La Charmette	2. BOUVIER-GARZON René – Le Crey
3. RELIER Jean-François – Chef-lieu	3. PERRET Jean-Claude – 40 Planes
4. ZAJD Jacques – Chef-lieu	4. JACOMY Eric – Valmorel
5. SIMOND Jean-Pascal – Le Pré	5. MERMIN Auguste – Le Cornet
6. –MERMIN Michel - Lancheverne	6. MURAT Jean-Robert – Chef-lieu
7. –VORGER Gérard – La Vernaz	7. FOUGEROUSE Stéphane – La Charmette
8. –PONT Eric – La Grange	8. –GAUTHIER Bernard – Fey dessus
9. –BOGNIER Pascal – La Vernaz	9. –VORGER Annie – La Grange
10. –VANDEKERCKHOVE Annie – 40 Planes	10. –BODON Philippe – Chef lieu
11. –DEGUILLI Jean-Louis - Valmorel	11. –GUNIE Marie – Le Cornet
12. – BOUVIER-GARZON Philippe – Chef lieu	12. –VORGER Laury – La Grange

13 – PROCEDURE VENTE DE PRODUITS FORESTIERS

Le conseil municipal approuve la procédure de vente de lots de bois par adjudication. Ces ventes concernent principalement des ventes de lots de bois résultant d'arbres cassés, ou abattus pour les besoins de travaux divers. Ces lots sont mis en vente par voie d'affichage sur les panneaux communaux précisant la situation – la nature du bois, le cubage approximatif – la date limite d'enlèvement et la date limite de remise des offres, Ils sont attribués au plus offrant.

La collectivité se réserve cependant le droit de refuser les offres dérisoires et de remettre en vente les lots ultérieurement.

Prix minimum de mise imposé pour les ventes de bois :

- Proche route / abattu : 10 €/m³
- Eloigné / arbre debout : 5 €/m³



14 - RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATERIELLE - DELIBERATION DU 02 JUILLET 2018

Désaffectation et déclassement partiel de terrains classés dans le domaine public au lieu-dit « La Thuile - virage de Crève-Cœur » sur la commune des Avanchers en vue de l'aménagement d'un ensemble immobilier.

Monsieur le Maire indique qu'une erreur de tracé a été commise sur le plan de déclassement du domaine public annexée à la délibération. Les surfaces faisant l'objet d'une désaffectation et déclassement restent identiques. En conséquence, il convient d'approuver, via délibération, le plan corrigé.

Le conseil municipal approuve la rectification matérielle.

Le conseil entend:

Jean-Michel VORGER : informe le conseil qu'une étude sur l'étanchéité du lac de Pierrafort va être faite. Le conseil souhaite mettre en valeur cet espace situé à l'arrivée de la télécabine de Pierrafort.

Le busage métallique du Morel au hameau du Mottet est endommagé et nécessite des travaux de réparation. Une étude technique est en cours afin de proposer différentes options de réparations. Ces importants travaux seront à envisager courant 2021.

Francis MERMIN : Les travaux de réseaux et drainage sur la route d'accès au hameau de La Charmette ont pris du retard et devraient être achevés semaine 29.

Les travaux d'enrobés sur l'ensemble de la commune sont en cours de finition.

Jean-Christophe GROGNIET : informe des élections président, vice-présidents et du bureau de l'Office du Tourisme de Valmorel et des Vallées d'Aigueblanche :

- Président : Jean-Christophe GROGNIET
- Vice-Présidents : Gislaine MORARD et Antoine BELLET
- Membres du bureau : Arnaud FOURNIER – Roxane MENGOLI – Anthony FRAISSARD

Daniel FOURNIER : Demande l'intervention des Services Techniques pour la chapelle du Fey dessous : il convient de couper les enrobés contre le mur afin de drainer l'eau et éviter les infiltrations. Des travaux de remise en état sont à prévoir.

Demande l'étude de faisabilité de parkings au Fey dessous et Fey dessus.

Jean-Christophe MARTIN : signale que de nombreux véhicules circulent et stationnent sur les chemins interdits dans les différents hameaux de la station

Roxane MENGOLI : La commission communication prévoit l'édition d'un bulletin municipal à l'automne 2020.

La séance est levée à 22h05.